

**Discours de M. Richard Ferrand,
Président de l'Assemblée nationale**

**Hommage à M. Valéry Giscard d'Estaing
ancien Président de la République**

Mardi 8 décembre 2020 à 15h00 - Hémicycle

SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

La séance est ouverte.

Monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs les membres du
Gouvernement,

Mesdames et messieurs les députés, chers collègues,

Mercredi dernier, le 2 décembre, nous apprenions la disparition de Valéry Giscard
d'Estaing.

Demain, une journée de deuil national honorera la mémoire de l'ancien Président de
la République.

Aujourd'hui, je voudrais simplement saluer le grand parlementaire que fut aussi
Valéry Giscard d'Estaing, dont le souvenir marquera durablement notre hémicycle.

À onze reprises, en effet, il fut choisi comme député par les électeurs du Puy-de-
Dôme. Élu pour la première fois en 1956, ce qui permit à cet Européen de toujours
d'approuver l'année suivante la ratification du traité de Rome, il siégeait encore ici en 2002.

Entre ces deux dates, Valéry Giscard d'Estaing s'exprima sur ces bancs ou à la tribune
à de multiples reprises, comme député ou comme ministre, avec cette aisance qui lui
permettait de présenter un projet de loi de finances sans la moindre note.

Devenu chef de l'État, il conserva un immense respect du Parlement et de ses
prérogatives, renonçant à dissoudre l'Assemblée nationale malgré les risques que
représentaient des élections législatives à mi-mandat.

En ouvrant à soixante députés ou soixante sénateurs la saisine du Conseil constitutionnel, Valéry Giscard d'Estaing renforça de manière décisive les droits de l'opposition. Enfin, avant de vous donner la parole pour les questions au Gouvernement, il n'est pas anodin de rappeler que ce fut en application d'un de ses engagements que s'institua ce rendez-vous démocratique, le 12 juin 1974.

Quand il était président de la République, le Parlement eut à se prononcer sur des réformes de société des plus fondamentales, comme l'interruption volontaire de grossesse. Pour Valéry Giscard d'Estaing, les parlementaires avaient un rôle central à jouer, car on ne peut moderniser sans convaincre.

Voici ce qu'il déclarait, ici même, le 19 décembre 2000, il y aura bientôt vingt ans : « Chacun répète à l'envi qu'il faut restaurer les droits du Parlement. La première mesure, pour cela, est d'en faire l'enceinte normale des grands débats politiques de notre pays et le lieu de réflexion sur les enjeux de son avenir. » Il voyait juste.

Le Bureau de l'Assemblée nationale se réunira demain : il lui sera proposé qu'une plaque commémorative inscrive à jamais, dans notre hémicycle, le nom de Valéry Giscard d'Estaing. Ce serait justice, il me semble.

Monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs les membres du Gouvernement, mesdames et messieurs les députés, chers collègues, en mémoire de Valéry Giscard d'Estaing, je vous invite à observer une minute de silence.

Je vous remercie.

L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.